

# Tanbou

Règlement pour l'appel à  
candidatures des Jeunes  
professionnels haïtiens de la culture  
Volontariat

## RÈGLEMENT APPEL À CANDIDATURES

01 Février au 04 mars 2024

### **ARTICLE 1 - Descriptif du programme**

Dans le cadre du projet Tanbou pour appuyer la structuration du secteur des Industries culturelles en Haïti, l'Institut français porte un programme d'accueil de jeunes professionnels de la culture dans des structures françaises, en partenariat avec France Volontaires, et sur des financements de l'AFD.

### **Programme des jeunes professionnels haïtiens de la culture - Volontariat**

En lien avec France Volontaires, des services civiques vont être accueillis dans diverses structures culturelles françaises telles que des scènes nationales d'art dramatique ou de danse, des salles de concert ou des festivals.

Selon leurs appétences et leurs profils, les jeunes professionnels auront l'occasion de se former dans des domaines variés tels que l'administration, la production, la médiation, la communication ou encore les techniques du spectacle.

Durant une période allant de 6 à 10 mois, accompagnés d'un tuteur, les volontaires évolueront dans un cadre professionnel pour mieux appréhender les enjeux liés à la conduite d'évènements artistiques.

### **ARTICLE 2 - Profils des candidats :**

Dans le cadre du projet Tanbou, les profils attendus doivent :

- Avoir au moins 20 ans et moins de 26 ans à leur retour en Haïti.
- Avoir déjà une expérience professionnelle ou bénévole d'au moins 6 mois dans le secteur culturel, et en priorité dans tous les champs du spectacle vivant, de la musique et des techniques du spectacle.
- Être haïtien.ne et résider dans le pays.
- Avoir un profil en administration du spectacle,  
en production,  
en communication / relations de presse,

en médiation,

en techniques du spectacle : son, lumière, régie générale,

- Avoir un projet professionnel de retour en Haïti dans le domaine de la culture

### **ARTICLE 3- Dépôt des dossiers**

Les projets de volontariat sont à déposer par le candidat sur la plateforme IFprog de l'Institut français.

Le candidat doit renseigner le formulaire de candidature, et joindre les éléments suivants :

- Le formulaire de candidature
- Une lettre de motivation au format PDF. (La lettre de motivation d'une page maximum doit montrer la motivation du candidat à participer à ce programme d'échange en s'appuyant sur ces expériences passées et ses appétences à acquérir de nouvelles compétences).
- Un curriculum vitae au format PDF (deux pages maximum).
- Un projet d'avenir à répondre directement sur la plateforme (2500 mots max)

Le projet d'avenir a pour objectif de mieux comprendre ce à quoi aspire le candidat d'un point de vue professionnel et quelle est l'implication qu'il souhaite faire valoir à son retour en Haïti.

### **ARTICLE 4 - Conditions d'accueil du volontaire**

Après avoir été sélectionné, le candidat sera accueilli par une structure culturelle correspondant à son profil et ses compétences.

Il bénéficiera des conditions suivantes :

- Prise en charge du transport (Avion A/R + train jusqu'au lieu de résidence)
- Prise en charge de l'hébergement
- Une indemnité d'environ 610€ / mois
- Le bénéficiaire se verra attribuer un tuteur dans sa structure avec qui il définira des objectifs à atteindre durant sa période de volontariat. Le tuteur formé pour l'occasion a le devoir d'accompagner le bénéficiaire dans ses atteintes.
- Prise en charge de la formation aux premiers secours
- Possibilité de faire d'autres formations avec France Volontaires

## **Article 5 - Choix des structures d'accueil**

### **Des structures d'accueil en France et dans les Caraïbes**

L'Institut française a identifié plusieurs structures partenaires en France et dans les Caraïbes spécialisées dans le domaine des arts vivants et de la musique, et désireuses d'accueillir et d'accompagner de jeunes professionnels de la culture.

Un tuteur sera désigné pour suivre le parcours de professionnalisation du jeune. Les jeunes candidats au volontariat seront invités à se positionner sur leur préférence de lieu d'accueil en fonction des missions proposées. Le choix final de la structure d'accueil sera déterminé lors du comité de projet.

Lors du dépôt de candidature sur la plateforme, le candidat doit répondre à la question suivante :

*Donnez par ordre de préférence vos 3 choix prioritaires de structures où vous souhaitez postuler.*

Ci-dessous se trouvent les différents projets auxquelles vous devez vous référer :

- PROJET 1 - UN.E VOLONTAIRE ASSISTANT·E DE PRODUCTION ET ACTION CULTURELLE pour le festival Cergy, Soit !, Cergy Pontoise de juin 2024 à janvier 2025
- PROJET 2: UN.E VOLONTAIRE EN APPUI A LA TECHNIQUE à la Friche Belle de Mai, Marseille, de mai 2024 à novembre 2024
- PROJET 3 : UN.E VOLONTAIRE EN APPUI A LA PRODUCTION conjointement à la Friche Belle de Mai et aux Rencontres à l'échelle, Marseille, de mai 2024 à novembre 2024
- PROJET 4 : UN.E VOLONTAIRE EN APPUI A LA TECHNIQUE à la Sirène, La Rochelle, de septembre 2024 à mars 2025
- PROJET 5 : UN.E VOLONTAIRE EN APPUI A LA COMMUNICATION au Lavoir Moderne Parisien, Paris, date à définir

- PROJET 6 : UN.E VOLONTAIRE EN APPUI A LA TECHNIQUE au Lavoir Moderne Parisien, Paris, date à définir
- PROJET 7 : UN.E VOLONTAIRE EN APPUI A LA TECHNIQUE au Manège de Reims, de octobre 2024 à mai 2025.
- PROJET 8: UN.E VOLONTAIRE EN APPUI A LA MEDIATION ET A LA COMMUNICATION au Préau de Vire, de octobre 2024 à mai 2025
- PROJET 9: UN.E VOLONTAIRE EN APPUI A LA MEDIATION ET A LA COMMUNICATION, Le Rocher de Palmer, Bordeaux, date prévisionnelle : A définir
- PROJET 10 : UN.E VOLONTAIRE EN APPUI A LA PRODUCTION ET AUX RELATIONS PUBLIQUES , Le Quai, Angers, de octobre 2024 à mai 2025
- PROJET 11 : UN.E VOLONTAIRE EN APPUI A LA MEDIATION, Les Francophonies, Des écritures à la scène, de juin 2024 à juin 2025
- PROJET 12 : UN.E VOLONTAIRE EN APPUI A LA PRODUCTION, Les Francophonies, Des écritures à la scène, de juin 2024 à juin 2025

Les dates et les durées de missions sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées. Le détail des projets se trouve dans le guide des structures d'accueil, à télécharger sur la page Tanbou du site internet de l'Institut français.

### **ARTICLE 7 - Calendrier**

- 01 février - 04 mars : Dépôt des projets sur la plateforme Ifprog + Soumission de leur préférence de structure d'accueil en fonction des missions proposées.
- mars (dates à préciser): entretiens et sélection des candidats

- 15 mars - 30 mars : Echanges entre les candidats avec leur structure d'accueil en France
- 15 mars - 30 mai : Démarches administratives et sanitaires et contrat de l'Agence du service civique
- De début juin à septembre : Déploiement des volontaires haïtiens pour des missions de 6 à 10 mois
- Retour des derniers volontaires en juin 2025

### **ARTICLE 8 - Évaluation des projets**

Dans le cadre du service civique, le volontaire s'engage à collaborer avec France Volontaires pour permettre un suivi de son évaluation et de lui transmettre tous les éléments que France Volontaires jugera nécessaires.

### **ARTICLE 9 - Cadre applicable aux diligences réalisées**

Lors de chaque dépôt de candidature, les critères d'éligibilité (article 2) des porteurs de projet pouvant bénéficier du volontariat incluent les exigences suivantes :

- 1) L'obtention d'un document d'identification du volontaire au départ afin d'identifier la personne bénéficiaire effectif
- 2) La vérification de la présence d'informations négatives portant sur le volontaire au départ sur un moteur de recherche en ligne afin d'apprécier leur honorabilité (suspicion, enquête, procédure judiciaire en cours ou passée...)
- 3) La vérification de l'absence du volontaire au départ, sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la France à des sanctions financières.

L'ensemble des pièces collectées sera conservé pendant une durée minimale d'au moins 5 ans après la fin 2025 pour archivage.

- Dans les cas suivants :
  - 1) Impossibilité d'identifier le volontaire au départ,
  - 2) Présence d'informations négatives portant sur le volontaire au départ sur un moteur de recherche en ligne afin d'apprécier leur honorabilité (suspicion, enquête, procédure judiciaire en cours ou passée...)

- 3) Présence du volontaire au départ sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la France à des sanctions financières ;

Le contrat du volontaire ne sera pas signé, l'AFD sera sollicitée et/ou les autorités compétentes seront saisies et le volontaire ne sera pas informé de ce signalement.